



Chexbres, le 27 juin 2017

CONSEIL COMMUNAL
DE CHEXBRES

E X T R A I T
DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

* * * * *

Séance du 26 juin 2017
Présidence : M. Yvan FAVRE
46 membres présents

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHEXBRES,

- vu le préavis municipal n° 2/2017 du 9 mai 2017 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2018 et 2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- ouï les amendements déposés
- constatant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'augmenter pour les années 2018, de cinq points le taux d'imposition communal, qui passerait de 64% à 69% de l'impôt cantonal de base,
- 2) de reconduire, pour 2018, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2017,
- 3) d'autoriser la Municipalité à soumettre le nouvel arrêté d'imposition amendé à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2017

Le président :

Yvan FAVRE



Le secrétaire :

Dominique PASCHE

28.6.17